



## AVIS AU PUBLIC

### RÈGLEMENTS DE CIRCULATION TEMPORAIRES EN VIGUEUR

**L'Administration communale de Stadtbredimus informe que les règlements de circulation temporaires suivants sont actuellement en vigueur sur le territoire de la Commune de Stadtbredimus :**

#### **Trottoir barré rue « Wäistrooss » à Hëttermillen – délibération du Collège échevinal du 21 octobre 2026**

Pendant la période du mercredi, 21 octobre 2026 à 16h00 au vendredi, 30 octobre 2026 à 16h00, le trottoir de la rue « Wäistrooss » à Hëttermillen est barré entre le croisement des rues « Hëtterbiereg » et « Wäistrooss » et l'immeuble n° 3AB.

Cette réglementation est indiquée par : le signal C,3g - Accès interdit aux piétons ;



#### **Prolongation de la fermeture ponctuelle de la rue « Lauthegaass » à Stadtbredimus – délibération du Collège échevinal du 16 octobre 2026**

À partir du vendredi, 16 octobre 2026 à 17.00 heures jusqu'au vendredi, 23 octobre 2026 à 17.00 heures, la rue « Lauthegaass » à Stadtbredimus, à hauteur de l'immeuble N° 10, pourra être ponctuellement barrée à toute circulation en raison de travaux de montage d'un échafaudage et de rénovation.

La fermeture de la rue ne sera mise en place que pendant la durée strictement nécessaire à

l'intervention du camion-grue. Cette réglementation est indiquée par le signal C,2a  – Route barrée.

#### **Chaussée rétrécie rue « Knupp » à Greiveldange – délibération du Collège échevinal du 13 octobre 2026**

Pendant la journée du mardi, 27 octobre 2026, à partir de 9.00 heures jusqu'à 12.00 heures, la rue « Knupp » à Greiveldange est rétrécie à hauteur de l'immeubles n°15, en raison de travaux avec un camion-grue.

**Stadtbredimus, le 21/10/2026**

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

(s.) Robert BEISSEL  
Bourgmestre

(s.) Marc WILGÉ  
Secrétaire